COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 10 Avril 2018

Président : SERVE A. CTDA : BROTONS N.

Secrétariat : CHAMPELOVIER L. JAMET A. SABATINO J. Présents : CHARLES J. KODJAJANIAN JM. VELOSO J.

CARNET NOIR

Le Président, Le Conseiller Technique en Arbitrage, Les Membres, Les Partenaires de la Commission des ARBITRES, du DISTRICT de L'ISERE de FOOTBALL présentent leurs sincères condoléances à Monsieur FARKAS Léo ainsi qu'à sa famille pour le décès de sa Maman

Rappel: consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF <u>jusqu'au vendredi 17H</u>. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Les arbitres NON DESIGNES pour une journée et DISPONIBLES sont AUTOMATIQUENT en RESERVE.

Si vous êtes INDISPONIBLES moins de 48H avant la rencontre vous devez APPELER au TELEPHONE le DESIGNATEUR

(SMS et E-MAIL sont INTERDITS) sous peine de suspension.

Rappel: rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport SIMULTANEMENT aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS). Prendre vos dispositions dès à présent

RESERVE TECHNIQUE déposée par Les TURCS DE GRENOBLE

Rencontre SENIORS TURCS GRENOBLE / O.C. EYBENS 2 COUPE A.DOMINGUEZ N° 20381811 du 1 AVRIL 2018

Score final 2/4 après prolongation

<u>Sur la forme</u>: Cette réserve a été déposée auprès de l'arbitre par le capitaine plaignant Monsieur KAYAN Admen en présence du capitaine adverse et de l'assistant concerné avant le début des prolongations.

<u>Sur le fond</u>: A la 85' de la rencontre L'ARBITRE donne un avertissement à un joueur D' EYBENS pour contestation de décisions. Ce joueur continuant de contester, se voit attribuer un carton BLANC et en sortant du terrain tient des propos injurieux envers l'arbitre, ce qui lui vaut de recevoir un carton ROUGE.

A la 95' l'arbitre de la rencontre autorise le remplacement du joueur exclu. Le jeu reprend par le coup franc en faveur des TURCS DE GRENOBLE, et l'arbitre siffle la fin de cette rencontre sur le score de 2/2.

Au lieu de 10 joueurs compte tenu de l'exclusion, l'arbitre va laisser le CLUB D'EYBENS évoluer à 11 joueurs pendant toutes les prolongations.

<u>Conclusion</u>: Pour être valable, la réserve technique aurait dû être déposée lors de L'ENTREE EN JEU DU JOUEUR D'EYBENS à la 95'.

<u>La COMMISSION DES ARBITRES dit</u> : PAS FAUTE TECHNIQUE score acquis sur le terrain.

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2 : Rappels FMI

Contrôle des éducateurs : Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Notes aux Arbitres officiants en FOOT ENTREPRISES et FUTSAL : une certaine dérive s'instaure au niveau de vos indisponibilités et certains d'entre vous après leurs désignations se mettent indisponibles. Ceci est inconcevable, la CDA prendra ses responsabilités envers ces Arbitres.

DOSSIER ARBITRES 2017/2018:

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) Les arbitres

<u>Dossiers médicaux des arbitres</u> : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

- * Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- * Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE. Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION:

Président :

André SERVE Port.: 06 82 75 50 07 / Tél. Dom.: 04 74 86 16 63 - Mail: andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS *Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr*Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

<u>Désignateur arbitres adultes :</u>

Albert BROUTY Port. District: 06 17 14 62 03 / Port.: 06 31 79 46 91 Mail: albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District: 06 46 41 36 44 / Port.: 06 70 29 68 27 / Mail: vevet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port.: 06 81 81 90 32 - Mail: jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port.District: 07 85 98 74 44 /Port.: 06 16 33 38 84 – Mail: fernandrodrigues21@gmail.com

<u>Correspondant Trésorerie</u>: José VELOSO *Port.* : 07 87 55 57 16 – Mail : <u>jose-veloso@wanadoo.fr</u>

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA): 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN BROUTY Albert (CDA): 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA): 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA): 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS:

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission Discipline du District : fiches navettes : lues et notées, transmises au responsable concerné pour suite à donner.

Comité Départemental du Dauphiné FSCF : demande arbitre pour les 23 et 24 juin 2018, transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS:

ST André le Gaz : inscription pour stage entrée dans l'arbitrage.

ST Hilaire de la Cote : inscription pour stage entrée dans l'arbitrage.

FC Echirolles : inscription pour stage entrée dans l'arbitrage.

Claix : Courrier concernant la prestation de l'arbitre match féminines, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Espoir Futsal 38 : demande de remplacement arbitre pour le 14/04/2018, Demande d'arbitre transmise au désignateur futsal qui tentera de vous donner satisfaction en fonction de ses disponibilités.

Moirans Football Club: absence arbitre, pris note, transmis au responsable pour enquête.

Noyarey Football Club: erreur sur FMI, pris note (concerne la commission homologation)

FC Vallée Bleue : erreur sur FMI, pris note (concerne la commission homologation)

Racing Club Alpin Futsal : concerne les désignations de l'arbitre de votre club, transmis au responsable désignations futsal pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES:

FIARD Éric : rapport disciplinaire, pris note, (concerne la commission de discipline)

Les arbitres suivants, qui ont envoyé des rapports concernant la commission de discipline du district sont tenus de faire leur rapports sur le document réglementaire du district (voir site district) : Pape Mor Ndao – Maamir Bilal – Tour Mickael – Gharbi aymen – NOTA : pris note de votre rapport.

VELOSO José : informations sur les finales départementales U13 à Seyssinet, pris note, remerciements de la CDA.

SEMCHAOUI Medhi : pris note de tes problèmes informatiques et de tes indisponibilités, voir pour te mettre à jour au plus tôt.

Problèmes de paiement des arbitres suivants, transmis au responsable pour voir avec la trésorerie du district : TREVISAN Ludovic – BRIOUA Moor – MERLIN David – BOUGHUELMOUNA Abdelmadjid -

NIBBIO Mickael: Rapport circonstancié et faute technique, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

BOUZIDI Azzedine : indisponibilité de dernière minute, pris note.

FERNANDES Carlos : courrier concernant un forfait d'un club sans prévenir l'arbitre, concerne les clubs respectifs.

NIBBIO René : courrier pour prolongation arbitrage suite à son souhait d'arrêt à la fin de cette saison.

MAREY Arnaud : courrier pour arrêt de l'arbitrage en fin de saison et continuer par la suite en tant que contrôleur d'arbitre, transmis à André SERVE, pour vous répondre.

SMACCHIA Fabrice : problème de chèque non signé, vous devez intervenir auprès du club concerné à tout prix pour faire le nécessaire pour votre paiement.

TORTOSA LUIS : demande si nous avons reçu son dossier pour l'inscription pour stage entrée dans l'arbitrage. Une réponse vous sera faite au plus tôt après contrôle.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.